

Le 1^{er} août 2018



Bruno Ladsous
Délégué régional de la SPPEF - Sites & Monuments
Laval de Saint Martin
12130 Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac
Tél. 06 49 69 39 59
Email : ladsousbruno@gmail.com

à
Monsieur Patrick GIRONNET
Architecte des Bâtiments de France
Chef du Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Tarn
Hôtel de la Préfecture
Place de la Préfecture
81013 ALBI Cedex 9

OBJET : projets éoliens en Grand Site Occitanie/ Sud de France

Monsieur,

La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement dont je me trouve être le délégué régional Occitanie, souhaite vous alerter sur un projet de parc éolien comportant 12 machines de 150 m de haut (hauteur de pale comprise) : 6 sur la commune de Marnaves, 6 sur la commune de Milhars, en visibilité incontestable avec Cordes sur Ciel, située à 8-9 km de distance à vol d'oiseau.

Ce projet, porté par l'opérateur EdF énergies nouvelles, semble ne pas être encore entré en phase amont de la procédure applicable. Il a cependant fait l'objet d'un vote de principe négatif par le conseil municipal de Marnaves, vote qui est cependant inopposable à l'opérateur. Par contre, il semble que la commune de Milhars le soutienne. Le conseil communautaire de la communauté de communes de Cordes n'a pas, à ce stade, procédé à un vote de principe.

Milhars et Marnaves ne sont pas, par eux-mêmes, situés en secteur protégé. Pour autant, le bassin cordais est, comme vous le savez, à la tête d'un Grand site d'Occitanie/Sud de France : Cordes et les cités médiévales. Il s'agit à l'évidence d'un grand paysage, beauté que renforce l'existence d'un patrimoine bâti remarquable ne se limitant pas à la seule ville de Cordes et remontant pour certaines de ses composantes au néolithique.


L'attractivité de Cordes et des pays qui l'environnent (près d'un million de touristes chaque année) ne résulte pas de ce seul patrimoine bâti remarquable : elle englobe une dimension culturelle reconnue (festival de Cordes, été de Vaour ...) et une biodiversité exceptionnelle

qui, à elle seule, justifiait que l'ancien schéma régional considère l'éolien comme inadapté dans tout le bassin cordais et pays alentours. Il s'agit, ainsi, d'un paysage harmonieux et complet.

Il nous apparaît donc particulièrement inopportun de procéder à l'installation, dans ce périmètre si singulier, de machines qui en dénatureraient le sens profond, au regard de son histoire et tout simplement de son esthétique. Ceci est d'autant plus vrai dans un contexte d'encouragement aux « repowering » éoliens dont il résulte qu'une hauteur initiale de 150 m peut être portée à 200 m moyennant un minimum de formalités administratives.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où ce projet - pour le moment officieux - serait porté à la connaissance des services de l'Etat et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Bruno Ladsous


Délégué régional de la SPPEF

Copie : Marie Gray, association sauvons le ciel de Cordes,
info@sauvonslecieldecordes.fr , 05 63 45 20 42